



*Municipalité de La Rédemption*  
68 rue Soucy C.P. 39  
La Rédemption (Québec) G0J 1P0

**AVIS PUBLIC**

**RÈGLEMENT N°2025-05 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T-11.001), avis public est donné à l'effet :

Lors de la séance du Conseil municipal de La Rédemption tenue le 1 octobre 2025, le **RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-05 traitant la rémunération des élus municipaux et les jetons de présence**, a été adopté.

Toute personne qui voudrait consulter ledit règlement peut s'adresser au bureau du soussigné, situé au 68, rue Soucy du lundi au jeudi de 8H30 à 16H30.

  
Chantal Tremblay  
Directrice générale et greffière trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)**

Je, soussignée Chantal Tremblay, directrice générale et greffière trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8h30 heures et 17h00 heures le 2e jour du mois d'octobre 2025, à chacun des endroits suivants:

Bureau municipal et site Internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 2e jour d'octobre 2025.

  
Chantal Tremblay  
Directrice générale et greffière trésorière